

3.1

Avis et communiqués

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 31-331 du personnel des ACVM : Suivi relatif à l'inscription des courtiers dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé

(Texte publié ci-dessous)

Avis 31-331 du personnel des ACVM *Suivi relatif à l'inscription des courtiers dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé*

Le 12 juillet 2012

Introduction

Le 2 septembre 2011, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « **ACVM** » ou « nous ») ont publié l'Avis 31-327 du personnel des ACVM, *Inscription des courtiers dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé* (l'« Avis 31-327 »). Le présent avis fait suite à l'Avis 31-327.

Objet

Le présent avis a pour objet de présenter le document de réflexion publié par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) sous le titre Avis 12-0217 de l'OCRCVM (la « proposition de l'OCRCVM »).

Contexte

L'Avis 31-327 faisait état de nos préoccupations concernant les sociétés exerçant des activités de courtage (négociation de titres cotés sur une bourse canadienne ou étrangère) qui sont inscrites ou demandent à s'inscrire dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé. Il indiquait que nous nous pencherions sur cette question pour nous assurer que des obligations réglementaires appropriées s'appliquent à toutes les sociétés exerçant des activités de courtage.

Consultation

Nous avons examiné toutes les sociétés inscrites dans la catégorie de courtier sur le marché dispensé afin de connaître l'étendue de ces activités. Nous avons établi que ce sont principalement les sociétés de courtage inscrites aux États-Unis et membres de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) qui exercent des activités de courtage. Nous estimons que l'OCRCVM devrait les encadrer, car ses règles et sa surveillance régissent les pratiques de négociation sur les marchés et gèrent les risques liés aux activités de courtage. Par conséquent, nous travaillons avec l'OCRCVM et lui avons demandé de réfléchir à un cadre de surveillance pour ces sociétés.

Proposition de l'OCRCVM

La proposition de l'OCRCVM introduit une nouvelle catégorie de membres, appelée « courtier membre d'exercice restreint », afin que les sociétés actuellement inscrites à titre de courtier sur le marché dispensé ou les courtiers d'exercice restreint qui exercent des activités de courtage adhèrent plutôt à l'OCRCVM. Selon la proposition de l'OCRCVM, les sociétés demanderaient, d'une part, la radiation de leur inscription à titre de courtier sur le marché dispensé ou de courtier d'exercice restreint et, d'autre part, l'inscription à titre de courtier en placement et l'adhésion à l'OCRCVM.

Prochaines étapes

C'est avec intérêt que nous prendrons connaissance des commentaires formulés sur la proposition de l'OCRCVM. Au terme de la période de consultation, l'OCRCVM pourrait apporter des modifications à ses règlements internes et règles. Nous pourrions également proposer des modifications au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* de façon à restreindre expressément les types d'activités permises aux courtiers sur le marché dispensé.

Questions

Pour toute question, prière de s'adresser à l'une des personnes suivantes :

Lindy Bremner
Senior Legal Counsel, Capital Markets
Regulation
British Columbia Securities Commission
Tél. : 604-899-6678
1-800-373-6393
lbremner@bcsc.bc.ca

Brian W. Murphy
Deputy Director, Capital Markets
Nova Scotia Securities Commission
Tél. : 902-424-4592
murphybw@gov.ns.ca

Navdeep Gill
Manager, Registration
Alberta Securities Commission
Tél. : 403-355-9043
navdeep.gill@asc.ca

Ella-Jane Loomis
Conseillère juridique
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
Tél. : 506-643-7857
ella-jane.loomis@nbsc-cvmnb.ca

Dean Murrison
Deputy Director, Legal and Registration
Saskatchewan Financial Services Commission
Tél. : 306 787 5879
dean.murrison@gov.sk.ca

Katharine Tummon
Superintendent of Securities
Securities Office, Île-du-Prince-Édouard
Tél. : 902-368-4542
kptummon@gov.pe.ca

Chris Besko
Directeur adjoint et conseiller juridique
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
Tél. : 204-945-2561
Sans frais (au Manitoba) : 1-800-655-5244
chris.besko@gov.mb.ca

Craig Whalen
Manager of Licensing, Registration and
Compliance
Office of the Superintendent of Securities
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Tél. : 709-729-5661
cwhalen@gov.nl.ca

3

Sandra Blake
Senior Legal Counsel
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
Tél. : 416-593-8115
sblake@osc.gov.on.ca

Sophie Jean
Conseillère en réglementation
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514-395-0337, poste 4786
Sans frais : 1-877-525-0337
sophie.jean@lautorite.qc.ca

Helena Hrubesova
Securities Officer
Securities Office, Corporate Affairs (C-6)
Gouvernement du Yukon
Tél. : 867-667-5466
helena.hrubesova@gov.yk.ca

Louis Arki, Directeur du bureau
d'enregistrement
Ministère de la Justice, Gouvernement du
Nunavut
Tél. : 867-975-6587
larki@gov.nu.ca

Donn MacDougall
Deputy Superintendent, Legal & Enforcement
Bureau du Surintendant des valeurs mobilières
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Tél. : 867-920-8984
donald.macdougall@gov.nt.ca